



La demande d'aménagement de scolarité





Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement de scolarité, nous vous invitons dans un premier temps à prendre conseil auprès de votre responsable pédagogique.

Ensuite, vous pourrez saisir votre demande sur votre espace Sciences Po et en suivre les différentes étapes jusqu'à sa validation.





Vous avez possibilité de faire en ligne les demandes d'aménagement suivantes, pour toute autre demande nous vous invitons à prendre contact avec votre secrétariat :

Une suspension de scolarité

Vous pouvez interrompre vos études pendant un semestre ou une année. Vous n'êtes alors plus considéré comme étudiant(e) à Sciences Po **pendant toute la durée de la suspension**. Vous n'avez pas de droits de scolarité à régler et ne pouvez par conséquent pas bénéficier des avantages associés, en particulier une convention de stage. Vous retrouverez votre statut d'étudiant(e) à l'issue de la période de suspension. Attention, tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité.

Une césure

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une seule année de césure sous réserve d'une lettre de motivation et après accord de votre responsable pédagogique. Pendant cette année de césure, vous effectuez un stage ou un projet personnel qui ne seront pas crédités et qui ne compteront pas dans vos obligations de scolarité. Vous devrez procéder à votre inscription administrative et régler 25 % des droits de scolarité ainsi que la cotisation à la sécurité sociale. Le statut d'étudiant(e) de Sciences Po vous est reconnu. Le cours de votre scolarité reprendra au terme de cette année de césure.

Un abandon

Vous souhaitez mettre fin à votre cursus. Vous n'êtes alors plus considéré comme étudiant(e) à Sciences Po. Attention, tout semestre entamé entraîne le paiement des droits de scolarité. Nous vous rappelons que toute demande d'aménagement peut impliquer une prolongation de scolarité qui peut aller d'un semestre à une année ou plus.

Dans cette perspective, la prolongation de vos études est soumise au règlement des droits de scolarité afférents ainsi qu'aux frais obligatoires de sécurité sociale.

Si vous disposez d'une bourse de Sciences Po ou du CROUS, il vous appartient de vérifier auprès du Service des Bourses (info.bourses@sciences-po.fr) les conditions de son maintien et de sa reconduction.

Il vous appartiendra aussi de vérifier que vous aurez suivi toutes les obligations de scolarité de votre cursus.



La demande d'aménagements de scolarité Étape 1 – Effectuer une demande d'aménagement

 Accéder à votre espace étudiant, Cliquer sur Espace étudiant - Votre scolarité puis sur Gérer vos demandes d'aménagements Pour créer une demande d'aménagement, cliquer sur Formuler une nouvelle demande d'aménagement Vos aménagements de scolarité Liste de vos demandes Campus Année étude Programme Spécialité Double diplôme Spécialité 2 Type aménagement Date création Etat N° Demande Aucune demande formulée Formuler une nouvelle demande d'aménagement Sélectionner le type d'aménagement : Type d'aménagement :* -- Sélectionnez ---- Sélectionnez --Abandon Césure sur 2 semestre(s) Report sur 2 semestre(s) EFFE Suspension sur 1 semestre(s) Sélectionner le semestre de prise d'effet : Semestre de prise d'effet :* -- Sélectionnez ---- Sélectionnez --1er semestre 2011/2012 2nd semestre 2011/2012 1er semestre 2012/2013

Pour valider la demande, cliquer sur Continuer



La demande d'aménagements de scolarité Étape 2 – Motiver une demande d'aménagement





La demande d'aménagements de scolarité Étape 3 – Confirmer une demande d'aménagement





La demande d'aménagements de scolarité Étape 4 – Suivre l'état d'avancement d'une demande

1 EFFECTURE advantagement water states based bas

SUIVRE

L'état d'avancement de la demande est visible sur la page « Vos aménagements de scolarité » :

Liste de vos demandes Campus Année Programme Spécialité Double Spécialité Type Date Etat N° étude Einance et Corporate Césure 26/09/2011 Acceptée 201110015	Vos ar	os aménagements de scolarité								
Paris 5ème Einance et Corporate Césure 26/09/2011 Accentée 20111001	<i>Liste de v</i> Campus	vos deman Année	Programme	Spécialité	Double	Spécialité	Type	Date	Etat	N°
année stratérie Management	Paris	5ème année	Finance et	Corporate	apionie	2	Césure	26/09/2011	Acceptée	2011100155

> Pour annuler une demande en cours, accéder à la liste des demandes d'aménagement :

Campus	Année étude	Programme	Spécialité	Double diplôme	Spécialité 2	Type aménagement	Date création	Etat	N° Demando		
Paris	5ème année	Communication	Non définie	_	-	Césure	30/09/2011	En ours	2011100172		
Formuler u	ne nouvelle dema	nouvelle demande d'aménagement									
290	1011										
	Vous trouverez	Vous trouverez ici les informations relatives à votre demande d'aménagement n° 2011100172.									
	Veuillez vérifier modifier le conte	Veuillez vérifier que les informations présentées sont conformes à votre demande. Le cas échéant, merci de rentrer en contact avec votre secrétariat pour en modifier le contenu.									
		Rappel de votre cursus au moment de la demande									
			Campus : Pa	ris							
		An	née d'étude : 58 Programme : Co	me annee mmunication - Non défini	e						
		Dou	ble diplôme : -								
	N° D∉	N° Demande : 2011100172 <u>Annuler cette demande</u>									
	Type d'aména	aménagement : Césure			tant qu'alla n'a pas átá traitág						
					ant qu'ene	e na pas ele li	allee.				
		Motif: Raisons professionnelles / Professional re				Sinon, prendre contact avec votre					
		Motivation - l'ai obtenu un stage très important				rist nádsaoaia					